

L'an deux mille vingt et un, le 26 avril, le Comité de Bassin Vienne-Charentes du Syndicat Mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités s'est réuni en séance ordinaire, sous la Présidence de **M. Bertrand AYRAL**.

Convocation faite le 1^{er} avril 2021

Présents titulaires (3) :

Monsieur Bertrand AYRAL pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Monsieur Alain LECOINTE pour la Communauté d'Agglomération du Niortais
Monsieur Thierry LESAUVAGE pour la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan

Excusés (4) :

Monsieur Jacky EMON pour la région Nouvelle-Aquitaine
Monsieur Dany GRELLIER pour la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais
Madame Line MEODE pour la Communauté d'Agglomération de La Rochelle
Monsieur Dominique SIX pour la Communauté d'Agglomération du Niortais

Présents :

Sébastien FORTHIN CA Niort
Annabelle GAUDIN – Aunis Sud
Sylvie DUBOIS – Ile de Ré
Emeline CHIOROZAS- Ile de Ré
Christophe LAURENS – Airvaudais-Val du Thouet
Marianne ALBERT – Parthenay-Gatine
Thomas LEBRUN – Haut Val de Sèvres
Marie SANTINI CA La Rochelle
Laure MARTIN CA Rochefort Océan
Caroline LUNEAU CA Bocage Bressuirais
Delphine VALENTIN Région NA Direction de l'Intermodalité
Jonas COHEN – Région Nouvelle Aquitaine Direction de l'Intermodalité
Alexandre KAUFFMANN – CDA La Rochelle
Adryana BRUTAILS- Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Xavier ZUBILLAGA Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Camille LE MOULLAC Nouvelle-Aquitaine Mobilités
Jérôme KRAVETZ Nouvelle-Aquitaine Mobilités

Monsieur Bertrand AYRAL ouvre le comité de bassin Sèvres et Atlantique.

PRISE DE COMPETENCES MOBILITE

- La Communauté de communes Ile de Ré n'a pas souhaité prendre la compétence, en lien avec l'offre régionale existante et le contexte local. Les services complémentaires autour du vélo et du covoiturage sont en discussion avec la Région pour une délégation de compétence au sein de leur territoire, puis au travers d'un contrat de mobilités. Des échanges sont en cours au sujet des territoires de contractualisation et de leurs périmètres.

- La Communauté de communes Aunis Sud n'a pas souhaité prendre la compétence, car la problématique des mobilités dépasse l'échelle d'une Communauté de communes. Le travail est à mener entre les différentes Communautés de communes et la Région. Un travail de diagnostic des mobilités est en cours.
- La Communauté de communes Airvaudais-Val du Thouet a souhaité prendre la compétence, sans demande de transfert des lignes régionales et scolaire. Cette prise de compétence s'est faite en lien avec les Communauté de communes voisines. Au sujet des travaux autour des contrats de mobilité et de leurs périmètres, elle exprime le souhait qu'ils ne soient pas trop « grands ». Il n'est pas envisagé de lever un Versement Mobilité.
- La Communauté de communes Haut Val de Sèvres a souhaité prendre la compétence, car très peu d'offre de services de mobilité. Il y a une volonté de travailler ce sujet à l'échelle locale, mais aussi avec les autres intercommunalités et notamment avec l'agglomération Niortaise. Également volonté de travailler sur des services vélo et aménagements cyclables. Pour l'instant, il n'est pas envisagé de mettre en place de Versement Mobilité.
- La Communauté de Communes Parthenay- Gâtine n'a pas souhaité prendre la compétence.
- Les perspectives d'évolution des statuts du syndicat pour répondre à ces différentes mobilités sont discutées : aujourd'hui on a plusieurs instances (Comité Syndical et Comités de Bassin), mais ces échelles sont trop grandes pour la gestion locale. D'où la proposition de créer des commissions locales au sein de Nouvelle-Aquitaine Mobilités, avec une gouvernance locale.
- Monsieur Lecointe confirme la pertinence de cette démarche, émet un avis positif sur la dimension de travail adaptée que constituerait la commission locale, et demande les positions des autres communautés de communes.
- Jonas Cohen précise les souhaits exprimés de prises de compétence
 - Département 17 : Ile d'Oléron/ Aunis Atlantique
 - Département 79 : Haut Val de Sèvres/ Airvaudais-Val du Thouet / Val de Gâtine

ETUDE MULTIMODALE 2025- 2030 – SYNTHÈSE DES CORRIDORS PAR BASSIN, TYPES D'ETUDES DE DECLINAISON OPERATIONNELLE ET HIERARCHISATION

Suite à la présentation des corridors identifiés au cours des travaux de l'étude multimodale 2025 - 2030 comme pouvant faire l'objet d'études de déclinaison opérationnelle, plusieurs questions et remarques sont faites en séance :

- Marianne Albert demande si le fait qu'un pôle de rabattement tous modes ait été identifié sur son territoire implique qu'il peut être décliné dans l'étude de déclinaison gares présentée ? Xavier Zubillaga répond que toutes les gares d'un bassin seront étudiées conjointement dans l'étude de déclinaison proposée, afin de définir la couverture territoriale des aires de chalandises ainsi superposées.

- Marianne Albert demande quelles sont les modalités de financements et de gouvernance en cas de non-prise de compétence Mobilité ? Jérôme Kravetz répond que le projet de gouvernance est en cours de travail pour l'ouvrir aux communautés de communes, qu'elles aient ou non pris la compétence. C'est le sens de la proposition de commission locale de mobilités. L'interlocuteur privilégié de NAM doit être la communauté de communes.
- Bertrand Ayral précise qu'il s'agit d'une première réunion qui doit permettre de mettre en place cette gouvernance autour de ces projets. Aujourd'hui, le budget de NAM est relativement faible et ne peut financer que 300K€ par an d'études à l'échelle de NAM. Des financements européens sont recherchés par NAM. Il y a une deuxième hypothèse de financement via le plan de relance. Enfin, en dernier recours, un financement est à trouver entre les AOM et les CDC pour financer les différentes études de corridor.
- Caroline Luneau demande si sur l'étude Gare et Intermodalité, il y a déjà eu un ciblage fait par territoire et si le fait que les projets de PEM dans certaines villes aient été réalisés induit la non réalisation de cette étude sur ces PEM. Xavier Zubillaga répond que toutes les gares sont intégrées dans la démarche.

PERSPECTIVES

Nous ne tiendrons pas de Comité de Bassin avant la rentrée de septembre en raison de la période électorale de fin juin. Le syndicat travaille en temps masqué, notamment sur les commissions locales.

Sylvie Dubois demande si la gouvernance peut être ouverte aux Communautés de communes non AOM.

Jérôme Kravetz précise que le travail est en cours pour ouvrir la gouvernance aux Communautés de communes non AOM.

Monsieur Bertrand AYRAL remercie les participants et donne rendez-vous au prochain comité de bassin qui se tiendra à la rentrée 2021.